

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> juillet 2015

L'an deux mil quinze, le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie DUPONT, Maire

**Présents** : Ms & Mmes Jean-Marie DUPONT, Nathalie BOUYSSOU (arrivée à 19h10), Alain LARGE, Josiane MOREAU, Francis GERKENS, Alain AUTIN, Régis PARDO, Brigitte DEAT, Viviane AVRIL (arrivée à 19h10), Catherine THOMAS (arrivée à 19h30), Laetitia GUEDES-FERNANDES, Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT,.

**Absents excusés** :

Eric NICOINE pouvoir à Mme THOMAS

Mr Jean-Louis BASTIÉ pouvoir à Mme FAURE

**Secrétaire de séance** : Josiane MOREAU

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**1-20150701 : Relevé des décisions du Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal

MAPA fourniture repas de cantine : suite à la réunion de la CAO, des négociations et l'étude des offres sont en cours.

Un devis de 2 640€ TTC avec Mr Martin Architecte a été engagé pour établir le plan des locaux communaux.

**2 – 20150702 : AD'AP : lancement du dossier**

Mr. Vienne intervient pour faire un point sur la loi AD'AP, cette loi concerne l'aménagement des établissements publics à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Mr. Martin cabinet d'architecture de Branne est venu sur le site pour mesurer et établir les plans des pièces des différents locaux.

En faisant le tour avec Mr. Gerkens vice-président de la commission des bâtiments, Mr. Vienne nous explique que le bâtiment de la mairie qui comporte un étage est celui qui amènera le plus de modifications, un élévateur vertical devra être installé et toutes les pièces du haut doivent être accessibles depuis l'élévateur. Le diagnostic devra être finalisé pour 27 septembre 2015.

Ouï le rapport de Mr le Maire, et celui de Mr Vienne du Cabinet Avi-Conseil le Conseil Municipal à l'unanimité, lance le dossier AD'AP les ERP de la commune, ce diagnostic sera conduit par le Cabinet Avi-Conseil dans le cadre de la convention de prestation de service et autorise Mr le Maire à lancer une consultation pour une prestation intellectuelle d'architecte.

### **3- 20150703 : FDAEC 2015**

Suite à la réunion cantonale des Coteaux de Dordogne qui s'est tenue le 29 juin 2015, les conseillers départementaux ont attribué à la commune la somme de 14871.56€ au titre du FDAEC 2015.

Mr le Maire rappelle la somme allouée de 14658€ au titre du FDAEC 2014 est bien reporté sur 2015 en plus du FDAEC 2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette subvention DE 14 871.56€ qui sera positionnée sur les travaux de réfection du chemin de la Tannerie et autorise le Maire à solliciter cette aide financière.

### **4 – 20150704 : Contrat CAE**

Mr. Le maire demande à Mr. Large chargé des employés communaux de prendre la parole.

Un contrat CAE finit en août 2015, nous ne pouvons renouveler ce contrat sur la même personne, cependant nous devons prévoir son remplacement.

Ouï le rapport de Mr Large, Adjoint en charge du personnel technique,

Considérant les besoins,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre un contrat CAE agent de voirie pour une durée de 6 mois (possibilité de renouveler) à compter du 31 juillet 2015 pour une durée hebdomadaire de 35h00, au smic en vigueur et autorise le Maire à signer les documents ad hoc.

### **5- 20150705 : Rétrocession des parcelles du SI du Collège à la Commune**

La rétrocession des parcelles du SI du collège à la commune est à la l'étude, nous n'avons pas tous les éléments, à suivre.

### **Questions diverses**

-A la demande du conseil une lettre a été envoyée au responsable, suite à l'incendie de son bateau sur les quais.

-Le fauchage des talus a été fait.

-Des devis ont été faits pour le désenvasement du ponton entreprise Deymier et Lacroix.

Une lettre de rappel sera envoyée à Mr. Lamaison président de la CCB et Mr. Lauret maire de Saint Emilion pour renégocier l'entretien du ponton et de ses abords.